CASQUE DE CHANTIER EN PP DELTA PLUS
Référence : 05199



RESUME

Casque de chantier de la marque Delta Plus. Le modèle Quartz est conçu en polypropylène (PP), la coiffe à étoile est en polyéthylène (PE).

La taille est ajustable.

Le casque BTP est conforme à la norme EN 397 des casques de protection.

Nous vous proposons le casque en couleur blanc et jaune. Si vous souhaitez le personnaliser ou l'avoir en couleur bleue, merci de contacter notre service client.

Les points forts :

- Durabilité et dureté
- Traité anti-UV
- Serrage glissière
- Avec visière
- Frais de port offerts



DECLINAISONS

Couleur
Blanc
Jaune

DESCRIPTION

Description du casque chantier

Description générale du casque sécurité

Le casque est un équipement de protection individuelle qui protège la tête. Nous vous proposons le casque de chantier avec visière de référence QUAR1BC de la marque Delta Plus. Il est disponible en couleur blanc et jaune. Vous souhaitez un casque de couleur bleue ? Contactez notre service client ! Il est aussi possible de personnaliser votre casque avec un vinyle frontal ou bien latéral. Contactez notre service client pour cela aussi.

La taille du casque s'ajuste facilement à chaque utilisateur, il n’est donc pas nécessaire d’acheter des casques de chantier de tailles différentes.

La taille est ajustable grâce à un serrage glissière au niveau du tour de tête. Il est doté d’une visière. Le casque pèse 334 g.

Utilisation du casque de chantier

Le casque de chantier a pour but de protéger la tête des travailleurs d’éventuels accidents et d’ainsi préserver leur santé. Le port du casque protège la tête des chocs : que cela soit dû à une collision, un choc ou un objet qui tombe de haut. Il permet d’absorber la force de l’impact.

Le casque blanc est généralement réservé aux chefs de chantier, aux ingénieurs, aux conducteurs de travaux ou bien aux visiteurs.

Le casque de chantier jaune est quant à lui habituellement pour les maçons.

Le casque de chantier bleu est fréquemment réservé aux chefs d’équipe, aux charpentiers ou bien aux électriciens.

Pour une protection optimale, découvrez nos vêtements de

chantier.

Quels matériaux composent le casque de chantier professionnel ?

Le casque de protection chantier est fabriqué en polypropylène (PP). Le matériau PP est reconnu pour sa légèreté, sa durabilité, sa robustesse et sa rigidité. De plus, il résiste extrêmement bien aux intempéries. Le soleil, la pluie ainsi que le vent n'altéreront pas ses propriétés. Le PP est 100 % recyclable.

Le casque de chantier Delta Plus est traité anti UV, ses propriétés et sa couleur ne seront donc pas altérées par une exposition aux rayons du soleil.

La coiffe à étoile est en polyéthylène (PE) qui est un matériau robuste, inaltérable, résistant à la corrosion et fait pour recevoir des chocs.

Conseil d'utilisation du casque EPI

Vous pouvez garder votre casque entre 2 à 3 ans après sa première utilisation ou bien 5 ans après sa date de fabrication. Si le casque a subi un choc ou bien s'il comporte des traces d'usure, il faut le changer.

Vous souhaitez un casque adapté au travail en hauteur ? Découvrez notre casque travaux en hauteur et nos protections auditives à monter sur casque de sécurité.

Norme casque de chantier homologué

Le casque est normé EN397. Cette norme européenne cadre les exigences en termes de marquage, d'exigence physique et de méthode d'essai. De plus, elle stipule que le casque doit avoir une capacité d'absorption des chocs jusqu'à 5 kN.

Le casque Delta Plus résiste aux températures entre -10°C +50°C.

Caractéristiques du casque de sécurité

Matériaux :

- Polypropylène (PP)
- Polyéthylène (PE)

Utilisation : Chantiers : chefs de chantier, ingénieurs, conducteurs de travaux, visiteurs, maçons

Stockage : Au sec, au frais, à l'abri de la lumière et du gel

Nettoyage : Désinfection et nettoyage grâce à un chiffon légèrement imbibé de solution détergente faiblement concentrée

Personnalisation : Vinyle frontal ou bien latéral sur devis

Couleurs : Blanc et jaune. Bleu sur devis

Pensez également à la signalétique incitant au port du casque de chantier :

- Panneau casque de chantier obligatoire
- Pictogramme casque de chantier obligatoire